A mesure que l'économie s'engage dans le deuxième trimestre de 1971 tout le monde, sauf les membres de l'administration Trudeau, constatent les erreurs de prévisions du ministre ainsi que l'incompatibilité des politiques gouvernementales. Les membres de l'opposition officielle ont constamment exhorté le gouvernement à établir son programme de relance sur une base aussi vaste que possible. La reprise économique est impossible sans l'aide efficace du secteur privé et d'autres échelons de gouvernement. La reprise doit se faire dans des proportions trop grandes pour que le gouvernement puisse en garantir à lui seul le succès. Il faut redonner confiance au monde des affaires et ne pas charger les provinces et les municipalités des fardeaux accrus que leur ont imposés les politiques fédérales.

On a proposé des réductions d'impôts dans ce budget mais, à vrai dire, elles sont très faibles. Il faudrait maintenant prévoir des diminutions d'impôts permettant aux particuliers de dépenser davantage et, de plus, entreprendre immédiatement des réformes fiscales visant à assurer la reprise afin de redonner confiance aux entreprises. L'accroissement de l'aide d'urgence aux autres paliers de gouvernement, surtout dans le domaine du bien-être, serait d'un grand secours aux provinces. Celles-ci n'ont pu répondre aux demandes légitimes de maintes administrations municipales qui font face à une montée en flèche des dépenses de bien-être. Dans certains cas on a encouru ces dépenses parce qu'on a promis le paradis, qu'on a laissé les portes grandes ouvertes et qu'il suffisait de dire qu'on voulait des prestations pour en recevoir. Ce fut le cas de nombreuses municipalités. Il leur faut maintenant réévaluer leurs positions. Pourtant les gens sont là. Il y a un problème véritable et le gouvernement fédéral ne fait rien pour aider les provinces à répondre à ces demandes.

Si l'on avait accordé les dégrèvements d'impôt et l'aide d'urgence en 1970 au moment où les problèmes que nous affrontons aujourd'hui s'amorçaient, nous ne nous trouverions pas aujourd'hui dans une situation aussi critique. C'est toujours le même refrain. Le gouvernement Pearson et le gouvernement Trudeau au début ont pratiqué la politique de l'autruche pour ne pas voir l'inflation. Ensuite ils ont pris des mesures d'urgence bien trop radicales. Cela a un peu fonctionné comme un yo-yo, des fluctuations rapides, et rien ne va plus.

Il y a un certain nombre d'autres choses que je voudrais dire, mais je crois avoir pu démontrer que le gouvernement n'a pas résolu le problème de l'inflation. Dans son discours du budget, le ministre a parlé longtemps du progrès accompli dans la lutte contre l'inflation. Il a déclaré que l'inflation s'établissait au taux de 1.5 p. 100 seulement en 1970. Mais il me suffit de consulter les statistiques de la Banque du Canada pour mai 1971 pour le vérifier. J'admets qu'entre juin et décembre 1970, on trouve un écart d'environ 1.6 points dans l'indice du coût de la vie, mais cela n'indique pas qu'il y a eu un autre écart de 0.8 point au cours de cette période, il y avait eu une tendance ascendante, puis une autre descendante, et si nous examinons les rapports budgétaires devant nous, nous trouvons qu'en janvier 1969, l'indice s'établissait à 122.6, tandis qu'il s'établissait à 128.2 en janvier 1970. En d'autres termes, il y avait eu une hausse de 5.6 points. Il ne s'agit pas d'un pourcentage, mais de 5.6 points, et en janvier 1971, l'indice s'établissait à 130.3, et à la mi-avril, à 132.2, et si ma mémoire est fidèle, il s'établit maintenant à plus de 133.

Le ministre des Finances et le premier ministre (M. Trudeau) croyaient que l'inflation avait été jugulée. Le coût de la vie a été maîtrisé grâce à la stabilisation provoquée par la guerre des prix déclenchée par les supermarchés. Ces derniers y ont perdu. Nous connaissons fort bien quels ont été les états financiers des principaux supermarchés à succursales multiples au 3° trimestre de 1970 au Canada. C'est à ce moment-là que des pertes ont été essuyées et que le gouvernement a été induit en erreur. De fait, en août 1970, l'indice de l'alimentation atteignait son plus haut point de 131.9. En décembre, il baissait à 125.6. Il est remonté à la fin d'avril à 129.1 et en mai il était revenu à 130. Dans l'alimentation, les prix sont donc presque au même niveau qu'en août dernier. D'autre part, le coût du logement, du transport, des vêtements et de tous les autres articles inclus dans l'indice a augmenté et continuera de le faire.

## • (2.40 p.m.)

Tout ce que je vois, c'est que l'indice du coût de la vie monte. L'an dernier, il a augmenté d'un point et demi, mais en ce moment la hausse dépasse les cinq points par année. Peu importe ce qu'en dit le ministre, les choses vont presque aussi mal qu'en 1969. Je le déplore, monsieur l'Orateur, car mes collègues et moi-même en souffrons comme les autres. Mais je persiste à dire que la politique du gouvernement part du principe que l'inflation a été jugulée; or, je prétends le contraire. Nous verrons bien qui a raison.

J'aurais bien d'autres choses à dire au sujet du chômage, monsieur l'Orateur, mais je termine ici mes observations pour proposer, appuyé par le député de Mackenzie (M. Korchinski):

Qu'on amende la motion en remplaçant tous les mots après «que» par ce qui suit:

«la Chambre déplore que le budget du gouvernement ne prévoie pas des réductions suffisantes d'impôt et d'autres stimulants de nature à susciter une expansion dynamique de l'économie canadienne, actuellement aux prises avec une inflation croissante et un taux de chômage élevé, et que les mesures de réforme fiscale envisagées non seulement ne compensent pas ces lacunes, mais ne contiennent pas non plus les éléments nécessaires à l'expansion soutenue de l'économie canadienne de même qu'à l'élimination de la pauvreté et au maintien des programmes essentiels de sécurité sociale.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, même si ce n'est pas délibéré, le budget est confus parce qu'il associe deux éléments majeurs: la politique et les modifications fiscales. Impossible de discuter de l'une sans aborder les autres, surtout si nous revoyons certains des chiffres à examiner. Nous constatons que les prévisions et les chiffres du rapport Carter sur la fiscalité et même du Livre blanc se fondaient sur une situation budgétaire relativement équilibrée. Les dispositions fiscales actuelles se fondent sur une position déficitaire, ce qui signifie qu'on devrait accentuer toutes les mesures que le rapport Carter et le Livre blanc déclarent réalisables à cause du